

Sécurisez vos travaux : les points clés avant de signer

Identification et conformité légale

- Vérifiez l'immatriculation de l'entreprise au RCS ou au Répertoire des Métiers.
- Assurez-vous que l'adresse du siège social est clairement mentionnée.
- Exigez un devis détaillé ou un contrat écrit dès que le montant des travaux dépasse 150 euros.

Descriptif technique et financier

- Exigez une description détaillée, chiffrée et estimée de l'ensemble des travaux.
- Stipulez que le prix est ferme et définitif pour éviter toute augmentation imprévue.
- Si une clause de révision de prix est prévue, assurez-vous qu'elle soit strictement encadrée.

Assurances et garanties

- Vérifiez l'attestation d'assurance décennale à jour (nom de l'assureur, références du contrat et zone géographique).
- Assurez-vous que les matériaux utilisés sont conformes aux normes en vigueur (NF, CE).
- Incluez les garanties fabricants pour tout équipement complexe installé.

Paie ment et délais

- Ne versez aucun paiement avant la signature du contrat.
- Limitez l'acompte à 10-30 % du montant total et définissez un échéancier de paiement clair.
- Fixez une date de livraison précise et incluez une clause de pénalités de retard (montant par jour ou semaine).

Réception des travaux

- Prévoyez une clause de réception des travaux formalisée par un procès-verbal écrit.
- Utilisez ce document pour constater le parfait achèvement ou émettre des réserves si nécessaire.